

Issy-les-Moulineaux, le 14 avril 2006

## A TOUTES FEDERATIONS

C/06/045

### **Objet : Contentieux croisés et devenir ONCFS**

Monsieur le Président, Cher Collègue,

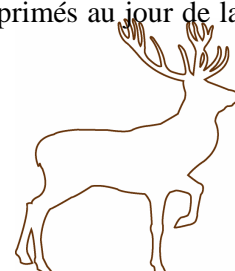
Juste avant notre congrès, j'avais proposé au gouvernement une table ronde pour évoquer le devenir de l'ONCFS et des contentieux « croisés » qui opposent nos fédérations et l'Établissement.

La semaine dernière, ce vœu a été exaucé et nous avons eu cette rencontre au MEDD, en présence du Directeur de Cabinet de ce ministère, des représentants des ministères de l'Agriculture et du Budget, des Présidents des groupes « chasse » de l'Assemblée et du Sénat, et du Président de l'ONCFS.

Dans le respect de l'esprit de la résolution de notre Conseil d'administration du 6 octobre 2005, j'ai prêché pour une solution plus globale des problèmes que connaît l'Établissement, afin que l'État s'engage complètement à l'occasion de la signature du contrat d'objectifs.

J'ai demandé, négocié et obtenu les engagements suivants, avec le soutien des parlementaires Ladislas Poniatowski et Jean-Claude Lemoine :

- Une contribution pérenne de l'État à hauteur de 23 millions d'euros minimum, par an, pendant toute la durée du contrat d'objectifs de l'ONCFS.  
Cette contribution vient à la suite du versement des 23 millions d'euros pour l'exercice 2005, que nous avons négocié en direct avec Jean-François Copé, ministre du Budget.
- Un recentrage des missions de l'Établissement vers les missions cynégétiques, au détriment des missions d'intérêt général et patrimonial devenues pléthoriques.  
Dans ce recentrage, la priorité sera donnée aux missions de police de la chasse, compte tenu de la demande forte des fédérations départementales.  
Un allègement des missions techniques de l'ONCFS, au profit des fédérations départementales et régionales sera aussi acté dans une note de synthèse, annexée au contrat d'objectifs, pour rendre ce dernier conforme aux engagements pris à la table ronde interministérielle.
- Le principe d'une évolution très contrôlée de la redevance, à partir de 2007, indexée sur l'évolution du coût de la vie, telle que définie tous les ans dans le projet de loi de finances.
- Une réduction significative des effectifs de l'Office est programmée durant la durée du contrat, pour passer de 1628 postes permanents en 2005 à 1540 postes en 2008.  
L'engagement est pris de ne remplacer que 40 % des départs à la retraite, soit moins d'un départ sur deux.  
De plus, il est convenu que les 140 postes actuellement vacants seront supprimés au jour de la signature du contrat d'objectifs.



- Une instruction claire est adressée aux préfets pour confirmer l'autorité qu'ils ont sur les agents des services départementaux de garderie, conformément à la loi de Sécurité Intérieure de 2003. Cette instruction (ci-jointe) est co-signée par le ministère de l'Intérieur et celui de l'Ecologie. Elle était bloquée depuis près de 15 mois par les services du ministère de l'Ecologie...
- Une délégation est donnée par la Ministre au Directeur Général de l'ONCFS, pour la gestion des sanctions disciplinaires concernant les 1200 agents mis à disposition de l'Office et sur lesquels le directeur n'avait jusqu'à ce jour, et de ce fait, pas d'autorité hiérarchique effective.

Sur tous ces engagements, j'ai obtenu un courrier signé du ministre du Budget et du ministre de l'Ecologie (cf. copie jointe).

Dans ce contexte, j'ai accepté de prendre les engagements suivants :

- Solder, à titre personnel, le contentieux de la Fédération de l'Indre avec l'ONCFS.
- Appeler l'ensemble des mes collègues ayant un contentieux croisé ONCFS-FDC, à faire la même chose que moi, compte tenu des engagements importants pris par l'État, pour l'avenir de l'ONCFS.

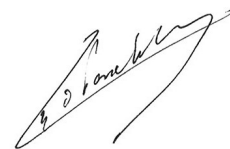
Ce compromis est un grand pas qui permet à chacun de sortir « par le haut » d'un conflit qui n'a que trop duré, car il menace l'avenir et l'efficacité cynégétique de l'Établissement public où nous avons retrouvé une majorité d'influence.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des résultats de la table ronde que nous avons demandée, les membres du Conseil d'Administration de l'ONCFS ont d'ailleurs voté hier à l'unanimité le contrat d'objectifs présenté.

C'est dans ce cadre, et avant que ne se déroulent pour beaucoup d'entre nous les Assemblées générales de fédérations, que je vous invite à solder les contentieux qui nous opposaient à l'ONCFS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Charles-Henri de Ponchalon

